

# AVIS PUBLIC

## DÉPÔT DU RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE TRIENNAL POUR LES ANNÉES 2017-2018-2019

**AVIS EST DONNÉ** par le soussigné:

**QUE**, conformément à l'article 73 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, le rôle d'évaluation foncière triennal pour les années 2017-2018-2019 de la Municipalité de Saint-Polycarpe, préparé par «Les estimateurs professionnels Leroux, Beaudry, Picard & Associés inc.» a été déposé au bureau municipal le 14 septembre 2016, lequel entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2017.

**QUE** toute personne intéressée peut en prendre connaissance à l'hôtel de ville, située au 1263, chemin Élie-Auclair, Saint-Polycarpe, aux heures régulières de bureau soit de 9 h à 12 h et de 13 h à 17 h du lundi au jeudi et le vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h à 16 h.

Conformément aux dispositions de l'article 74 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, avis est également donné que toute personne qui a un intérêt à contester l'exactitude, la présence ou l'absence d'une inscription au rôle relative à un bien dont elle-même ou une autre personne est propriétaire peut déposer auprès de l'organisme municipal responsable une demande de révision prévue par la Section 1 du Chapitre X de cette loi.

Pour être recevable, une telle demande de révision doit remplir les conditions suivantes:

- Être déposée avant le 1<sup>er</sup> mai 2017;
- Être déposée ou postée par courrier recommandé à la MRC de Vaudreuil-Soulanges, 420, avenue Saint-Charles, Vaudreuil-Dorion, (Québec) J7V 2N1;
- Être faite sur le formulaire prescrit à cette fin et disponible à l'adresse précitée;
- Être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le règlement de la MRC de Vaudreuil-Soulanges et applicable à l'unité d'évaluation visée par la demande.

**QUE** les renseignements seront décrits au verso de votre compte de taxes foncières 2017.

**DONNÉ** à Saint-Polycarpe ce quatorzième jour du mois de septembre deux mille seize.



---

Éric Lachapelle  
Directeur général et secrétaire-trésorier

---

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, Éric Lachapelle, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Saint-Polycarpe, certifie sous mon serment d'office, avoir publié l'avis public ci-dessus mentionné, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le 14 septembre 2016, entre 16 et 17 heures.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 14 septembre 2016.



---

Éric Lachapelle